



**COMMUNIQUE**  
Paris, le 26/01/2016

## « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » S'OPPOSE À LA HAUSSE DE 1,12% DES TARIFS DES AUTOROUTES

**Aujourd'hui, mardi 26 janvier 2016, le Comité national des Usagers des autoroutes a été informé qu'une augmentation des tarifs des péages autoroutiers entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2016. Cette hausse s'établira à +1,12% en moyenne pour les sept grandes sociétés concessionnaires d'autoroutes. L'association « 40 millions d'automobilistes » dénonce cette hausse abusive, lourde de conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la sécurité des usagers de la route et relance [www.stopauxpeagestopchers.com](http://www.stopauxpeagestopchers.com).**

« Depuis 10 ans, le prix moyen du kilomètre parcouru sur les autoroutes françaises a augmenté de 16,4%, soit deux fois plus que l'inflation ! » rappelle Daniel QUERO, président de l'association. « Depuis 2013, des organismes de contrôle comme la Cour des Comptes ou l'Autorité de la Concurrence dénoncent ces augmentations annuelles abusives. Des rapports parlementaires ont également été publiés, demandant une renégociation des contrats de concession pour mettre fin à ces dérives tarifaires. Mais le Gouvernement continue de faire la sourde oreille et ce sont les automobilistes qui en assument les conséquences. »

En 2015, l'association « 40 millions d'automobilistes », grâce à la forte mobilisation des usagers du réseau autoroutier et au soutien de 44 élus parlementaires, avait obtenu un gel des tarifs des péages et espérait que ces dispositions seraient renouvelées, en attendant une remise à plat des contrats. Malheureusement, Ségolène ROYAL, ministre des Transports, qui avait alors affirmé vouloir « mettre les sociétés devant leurs responsabilités » dans l'intérêt des Français, n'a pas tenu sa promesse et les nouveaux avenants signés à l'été 2015 dans le cadre du Plan de Relance autoroutier ne changent rien à l'évolution constante des tarifs programmée par les concessionnaires.

« Les contrats de concession prévoient une hausse minimale du prix des péages à hauteur de 70% de l'inflation. Mais pour 2015, l'inflation en France est très basse. La majeure partie de la hausse des tarifs est en fait une répercussion de la hausse de la taxe domaniale dont sont redevables les concessionnaires d'autoroutes. C'est parfaitement injuste pour l'utilisateur, mais le pire, c'est que c'est légal, au sens où c'est une disposition contractuelle » s'insurge Pierre CHASSERAY, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

**« 40 millions d'automobilistes » relance [www.stopauxpeagestopchers.com](http://www.stopauxpeagestopchers.com)**

Pour manifester l'opposition des automobilistes à cette nouvelle augmentation, l'association réactive sa pétition en ligne [www.stopauxpeagestopchers.com](http://www.stopauxpeagestopchers.com), qui avait recueilli fin janvier 2015 plus de 140 000 signatures. « Nous avons fait plier une fois déjà le Gouvernement et les sociétés concessionnaires. Grâce à la mobilisation de tous, nous pouvons y parvenir encore cette année. Nous exigeons un tarif plus juste pour notre sécurité sur la route » conclut Pierre CHASSERAY.

**Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur [www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com), avant leur diffusion.**  
Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)



[www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com)



@40MA - 40 millions d'automobilistes  
@PChasseray - délégué général



[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)